Note synthétique : Compte administratif 2018 VILLE

Le montant des opérations de l'exercice en dépenses de fonctionnement est de 12 230 568,60€ (pages 6, 8,14) et en recettes de fonctionnement : 13 438120,36 € (pages 6,8,17).
Le montant des opérations de l'exercice en dépenses d'investissement est de 4 794 321,20 € (pages 6,9,19) et en recettes d'investissement : 4 857 766,81 € (pages 6,10,21).

Quant au résultat de clôture : page 5c
En fonctionnement, il présente un excédent de 7 260 452,45€, et en investissement, un delta de 1 862 598,95€.
Le montant des Restes à réaliser en dépenses est de 865 910,78€.(page 5 d) et en recettes 1 410 047,12€ (page 5 e).

<u>Quant à la section de fonctionnement :</u>
A/ pour les dépenses :

Page 13:

- Chapitre 011 :

les charges à caractère général s'élèvent à 2 801 341,29 €, dont 23 832,17€ de dépenses rattachées.
Les factures d'eau qui avaient été présentées étaient basées sur une estimation, elles seront réglées en 2019 sur la base des consommations réelles (pour 2017, 2018, voire 2019)

- Chapitre 012 : les charges de personnel et frais assimilés s'élèvent à 6 255 493,79 €

Page 14 :

- Chapitre 014 : pour 612 973,00€

Il s'agit de l'attribution de compensation versée à la Communauté d' Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, et du reversement du Fonds National des Garanties Individuelles des Ressources.

- Chapitre 65 :

le montant des autres charges de gestion courante, pour 757 314,54€ :
Il s'agit : des indemnités des élus, frais de mission, cotisations et formation, des créances éteintes, des autres contributions (participation de la commune pour le Sivom de la Gohelle, convention droit du sol, et redevance versée pour le traitement déchets recyclables avec Artois Comm.), des redevances scolaires, participation aux classes de découvertes aux communes extérieures et du paiement de la sacem, des subventions versées au CCAS, et aux associations.

- Chapitre 66 :

Les charges financières, pour le paiement des intérêts s'élèvent à 310 431,29€.

- Chapitre 67 :

les charges exceptionnelles s'élèvent à 297 860,76€, dont 177 000,00€ pour la dotation de fonctionnement versée au budget CAHL

- Chapitre 68 : pour 50 524,81€, au titre des provisions (SCI les Lupins notamment)

- Chapitre 042 : pour 1 144 629,02€

Il s'agit des écritures d'ordre pour les dotations aux amortissements, dont le détail est repris page 21 bis, et des écritures de cession (vente d'une partie de l'école Pergaud à EPSM, et de cession de véhicules)

B/ pour les recettes :

Page 16 :

- Chapitre 013 :

les atténuations de charge s'élèvent à 424 298,18€, essentiellement pour les remboursements de rémunérations.

- Chapitre 70 :

Le produit des services s'élève à 468 620,55€ :

- Chapitre 73 :

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4 936 738,86€ dont 4 001 011,00€ pour les contributions directes.

- Chapitre 74 :

Le montant des dotations et des participations reçues est de 6 777 641,78€, dont 4 902,00€ de produits rattachés.

- Chapitre 75 :

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 113 262,66€.

- Chapitre 76: pour 3 868,76€

Il s'agit du remboursement à la ville par le budget BI des intérêts payés suite aux renégociations des emprunts supportés par le budget ville.

- Chapitre 77 :

Les produits exceptionnels divers s'élèvent à 410 365,49€.
Il s'agit notamment du produit des cessions, et des remboursements de sinistres.

- Chapitre 78 : pour 4 000,00€

Il s'agit de la reprise provision constituée suite à l'accident de ski survenu au stade de glisse en 2009.

- Chapitre 042 : pour 299 324,08€

Il s'agit d'écritures d'ordre, recettes de fonctionnement qui s'équilibrent en dépense d'investissement, chapitre 040 page 18, (travaux en régie, amortissement des subventions, ajustement de l'actif par des reprises d'amortissement)

<u>Quant à la section d'investissement :</u>
page 18

A/ pour les dépenses :

- Chapitre 20 : pour 78 038,57€ et 71 840,00€ en restes à réaliser.

Il s'agit de frais d'études, d'insertion et de licence.

- Chapitre 21 :

Le montant des immobilisations corporelles est de 2 252 775,85€ et 579 586,16€ de restes à réaliser.
Pour l'essentiel :

Rénovation de la façade de l'hôtel de ville, changement de portes et menuiseries dans les bâtiments communaux, achat du bâtiment « CARMI », rénovation de la maison du conseil et du citoyen, création d'un accueil périscolaire « Pergaud », entretien de la voirie, achat de véhicules et de matériel roulant, travaux d'éclairage public……

- Chapitre 23 :

Le montant des immobilisations en cours s'élève à 720 786,71€ et 188 712,06€ de restes à réaliser.

Pour l'essentiel :
Création d'espaces cinéraires, création du giratoire rue de l'Egalité et rue Lavoisier, travaux rue de Bully, travaux de démolition et création de parkings,

- Chapitre 16 :

L'annuité en capital des emprunts payé est de 917 171,23€.

- Chapitre 27:

Pour 81 270,00€, il s'agit des avances versées par le budget principal aux budgets lotissements.

- Chapitre 040 : 299 324,08€

Il s'agit d'écritures d'ordre, dépense d'investissement qui s'équilibrent en recette de fonctionnement, chapitre 042 page 17. Le détail a été exposé lors de l'étude de la section de fonctionnement.

Page 19

- Chapitre 041 : 426 088,26€

Il s'agit d'écritures d'ordre qui s'équilibrent en dépense d'investissement chapitre 041 et recette d'investissement chapitre 041 (page 21), transfert de frais d'études, d'annonce et d'avances.

B/ pour les recettes :
Page 20 :

- Chapitre 13 :

Il s'agit des subventions d'investissement pour 200 836,96€, et 410 047,12€ de restes à réaliser :
Il s'agit notamment : des subventions pour les travaux du giratoire rue de l'Egalité et rue Lavoisier, fonds de concours pour la maison du citoyen, de l'Eglise Ste Barbe, DETR pour

l'éclairage public, de la dotation de soutien à l'investissement public local pour la rénovation énergétique de l'hôtel de ville

- Chapitre 16 :

Compte 1641 : un emprunt d'1 000 000,00€ a été contracté auprès de la banque postale. (restes à réaliser)

- Chapitre 10 :

3 075 339,02€, réparti pour le FCTVA, la Taxe Locale d'Aménagement et l'affectation des résultats.

- Chapitre 27 :

Compte 27638 : pour 10 873,55€, il représente le montant de la participation en capital du budget BI pour le remboursement des emprunts supportés par la ville.

- chapitre 040 :

iI s'agit des écritures d'ordre pour 1 144 629,02€, dont le détail est repris page 21 bis. Il s'agit de recettes d'investissement, qui s'équilibrent avec les dépenses de fonctionnement, chapitre 042 page 14 et dont l'explication a été donnée lors de l'étude de la section de fonctionnement.

- chapitre 041 :

pour 426 088,26€. Il s'agit d'écritures d'ordre qui s'équilibrent en dépense d'investissement chapitre 041 (page 19) et recette d'investissement chapitre 041 (page 21), dont l'explication a été donnée pour la dépense d'investissement.